

Info Marne

SOMMAIRE *(cliquez sur l'article)*

| | |
|--|---|
| Édito : hommage aux héros étrangers de la Résistance | 1 |
| Reims : Le champagne en lutte | 2 |
| Sainte Menehould : Albéa Tubes- Mobilisation pour les salaires | 2 |
| Reims : les TUR : action à Bezannes | 2 |
| Saint-Memmie : Pour la prime de pouvoir d'achat | 3 |
| Champagne : Une loi pour les saisonniers, invisibles des temps modernes..... | 3 |
| Les congés maladie ne sont pas du repos : Suite..... | 3 |
| SNCF : Les contrôleurs en lutte | 3 |
| Châlons-en-Champagne : Précision | 4 |
| Le 8 mars, on arrête tout ! | 4 |

Édito : hommage aux héros étrangers de la Résistance

Missak MANOUCHIAN, fusillé par les nazis le 21 février 1944 avec 21 de ses camarades des FTP-MOI (Francs-Tireurs et Partisans de la main d'œuvre immigrée) de la région parisienne, entrera au Panthéon le 21 février prochain, accompagné de son épouse Mélinée, elle aussi membre des FTP-MOI, décédée en 1989.

Olga BANCIC, seule femme du groupe, a été décapitée en mai 1944 à la prison de Stuttgart.

Ce même 21 février 2024, un rassemblement est prévu devant le 11 rue Plaisance, à Paris, le dernier domicile de Missak MANOUCHIAN avant son arrestation. Sophie BINET, Secrétaire Générale de la CGT et Fabien ROUSSEL Secrétaire National du Parti Communiste Français, prendront la parole en cette occasion. Une délégation de l'UD CGT de la Marne sera présente.

Missak MANOUCHIAN était membre de la CGT. Il a lutté jusqu'à la mort pour que la France soit un pays de liberté, de paix et de progrès social.

A l'heure où l'extrême-droite s'affiche sans complexe dans tous les médias et où ses idées nauséabondes sont largement reprises à l'Assemblée Nationale, il est bon d'honorer la mémoire de celles et ceux qui ont combattu ces politiques lors des heures sombres de notre histoire.

Comment peut-on tolérer, comme en décembre dernier à Reims, qu'un groupuscule néo-nazi puisse parader impunément devant la mairie et la cathédrale ?

Après l'adoption de la loi sur l'immigration, cette loi de la honte stigmatisant les étrangers, alors que l'Aide Médicale d'État (AME) est menacée et que le droit du sol est remis en cause à Mayotte, il est bon de rappeler tout ce que la France doit à Missak MANOUCHIAN, arménien d'origine et à ses camarades roumains, espagnols, hongrois, polonais, italiens, « vingt et trois étrangers et nos frères pourtant » comme l'écrivait Louis ARAGON dans son poème l'Affiche rouge.

Ghislain BRIDE, Secrétaire Général Adjoint de l'UD CGT



16 février 2024

#50

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne

15, boulevard de la Paix
BP 11215

51058 Reims Cedex
Tél. 03 26 88 23 04

udcgt51@laposte.net

www.udcgt51.fr



Reims : *Le champagne en lutte*



Les salariés de Martel, Mumm, Perrier-Jouët ont à nouveau massivement débrayé le jeudi 15 février de 10h à Midi. Une centaine d'entre eux se sont retrouvés 34 rue du champ de mars, devant les grilles du champagne GH Martell à Reims.

Ils réclament toujours une prime de partage de la valeur de 2 000 euros, largement méritée quand on voit les bénéfices exceptionnels réalisés par le groupe Pernod Ricard en 2023. La direction quant à elle a décidé de ne pas associer les salariés aux bénéfices du groupe.

Les négociations paritaires de janvier 2024 n'ont permis d'obtenir que 4 % d'augmentation générale, alors que l'inflation moyenne en 2023 aura été de 4,9 % selon l'INSEE. Proposition patronale rejetée à l'unanimité par les élus CGT des maisons de champagne.

Sainte Menehould :

Albéa Tubes- Mobilisation pour les salaires



Conflit en cours chez Albéa (activité de l'entreprise à préciser) à Sainte Menehould. Un premier débrayage a eu lieu le lundi 12 février à 5 h du matin, puis un nouveau rassemblement a eu lieu mercredi 14 février. C'est le report de la NAO 2024 (Négociation Annuelle Obligatoire) au 23 février, malgré des demandes répétées des syndicats, qui a provoqué la colère des salariés.

Les représentants du personnel ont été informés des résultats financiers exceptionnels de l'entreprise en 2023, les meilleurs depuis

l'installation de l'usine à Sainte Menehould en 2013.

L'Intersyndicale ne comprend pas le refus de la direction de partager la valeur avec les salariés et demande une prime reconnaissant les efforts des salariés et leur contribution au succès de l'entreprise.

La CGT demande un rattrapage du pouvoir d'achat, non compensé depuis 2022. Elle demande une augmentation générale de 6 % pour 2024, une majoration pour les dimanches et jours fériés, un dispositif de fin de carrière, l'embauche des CDD et intérimaires de plus de 6 mois d'ancienneté, l'égalité femmes/hommes.

« Le mouvement est largement suivi et de nouveaux débrayages auront lieu dans les jours qui viennent, si la direction ne se décide pas à ouvrir des négociations dignes de ce nom. » précise Pierre MOYSE, représentant de la CGT au sein de l'Intersyndicale.

Reims :

Les TUR : action à Bezannes



De 5 h à 10 h du matin, ce lundi 12 février, les salariés des TUR (Transports Urbains de Reims) étaient dans l'action à l'appel de la CGT. Aucun tramway n'est sorti du dépôt de Bezannes ce matin-là. Le mouvement est largement suivi par le personnel.

Pour l'instant, c'est toujours silence radio côté Grand Reims, alors que les usagers partagent très majoritairement l'analyse et les propositions de la CGT pour rétablir la continuité de la ligne de tramway. La pétition initiée par la CGT rencontre un accueil très favorable de la part des usagers.

Un courrier va être adressé à Arnaud ROBINET, en espérant que le nouveau Président du Grand Reims, au retour de son voyage en Chine, entende enfin les arguments de la CGT.

Saint-Memmie :

Pour la prime de pouvoir d'achat

La victoire obtenue le 2 février par la CGT sur la prime de pouvoir d'achat des fonctionnaires de la Ville de Châlons-en-Champagne, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de Châlons Agglo, inspire leurs collègues de la Ville de Saint-Memmie.

La CGT y a lancé une pétition afin d'obtenir la même avancée pour les agents de la commune.

Champagne :

Une loi pour les saisonniers, invisibles des temps modernes

La proposition de loi sur les saisonniers, portée par André CHASSAIGNE, député communiste, et 20 députés de la NUPES, devrait voir le jour. Elle fait suite aux décès survenus en Champagne pendant les vendanges et au scandale des conditions d'hébergement indignes pour les vendangeurs. Elle vise à endiguer la sous-traitance en cascade, la sous rémunération, les conditions de travail indignes et l'extrême précarité de ces travailleurs saisonniers, le plus souvent étrangers.

Deux des vendangeurs africains victimes de traite d'êtres humains à Nesle-le-Repons, ont choisi de rester dans la Marne. France 3 Champagne Ardenne leur a consacré un reportage, diffusé dans le journal régional du mardi 12 février, suivi d'un entretien avec José BLANCO, secrétaire de l'Intersyndicat CGT du champagne. ([Voir le journal régional de France 3 Reims](#))

Les congés maladie ne sont pas du repos : *Suite*

Le 8 février dernier, le Conseil Constitutionnel s'est prononcé sur la constitutionnalité des dispositions du code du travail portant sur l'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail.

Sans grande surprise, il a refusé de censurer les articles concernés, sans vraiment motiver son choix. Pour autant cette décision n'enlève rien à la décision de la Cour de Cassation du 13 septembre 2023 qui considère, elle, que le code

du travail français est contraire au droit européen et donc, inapplicable...

« Cela ne nous empêche pas de saisir les juridictions prud'homales » précise Maître Franck MICHELET, l'avocat de la CGT des TUR de Reims, qui a gagné cette jurisprudence « *Un employeur qui n'accorde pas ses congés payés à un salarié en arrêt maladie peut donc se voir condamné à les octroyer ou à les payer par le conseil des prud'hommes.* »

Par ailleurs un courrier unitaire va être adressé à la ministre du travail Catherine VAUTRIN pour exiger la transposition du droit européen plus favorable au salarié, malgré la décision du conseil constitutionnel. ([voir le communiqué de la CGT](#))

SNCF :

Les contrôleurs en lutte

La Fédération CGT des cheminots a déposé un préavis de grèves reconductible qui a débuté le 15 février 2024 à 19h00. Un appel à cesser le travail, très suivi les vendredis, samedis et dimanches de février, avec en moyenne 64 % de contrôleurs en grève sur les sites de Châlons-en-Champagne, Reims, Charleville et Troyes, dans les activités TER et TGV. Une mobilisation qui a remis au centre des discussions les conditions de vie et de travail des cheminots.

Les revendications portées par les cheminots contrôleurs sont principalement liées la mise en place d'une cessation progressive d'activité (CPA) spécifique pour les contrôleurs, permettant de combattre et de gommer les méfaits de la mauvaise réforme des retraites contre laquelle ils se sont battus l'année dernière.

Il s'agit aussi d'une mobilisation sur la rémunération des cheminots qui n'est pas au niveau au regard de l'inflation et qui ne permet plus de vivre dignement. Depuis 40 ans la désindexation des salaires sur les prix a peu à peu grignoté le pouvoir d'achat des salariés.

Les cheminots revendiquent aussi sur la refonte de leur prime de travail et une révision de la trajectoire emploi pour revoir urgemment l'équipement des trains en personnel afin d'assurer la sûreté et la sécurité dans les gares et à bord des trains.

Les cheminots contrôleurs ont ouvert la voie aux autres corps de métiers de la SNCF, pour tous ensemble conserver et gagner de nouveaux droits. ([voir le communiqué de la CGT](#))

Châlons-en-Champagne :

Précision

Suite au numéro 49 d'Info Marne, il nous est demandé d'apporter la précision suivante : le service de médecine polyvalente du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne ne serait pas supprimé, il serait simplement déménagé en raison de travaux. La CGT restera bien entendu vigilante sur les suites de cette réorganisation.



Le 8 mars, on arrête tout !

Les faits sont têtus. En France, en 2024, les femmes touchent un quart de salaire en moins que les hommes et leur pension de retraite est inférieure de 40 % à celle des hommes. Les femmes représentent 80 % des temps partiels et elles sont ségréguées dans des filières féminines moins payées. Pendant le COVID, elles étaient les premières de corvée, mais elles n'ont obtenu aucune reconnaissance ni revalorisation.

Certes les choses s'améliorent mais très lentement. Si le rythme actuel se poursuit, il faudrait attendre l'année 2186 pour atteindre enfin l'égalité salariale.

Alors le 8 mars, l'ensemble des syndicats appelle le monde du travail à se mobiliser pour gagner l'égalité. Comme le dit Myriam LEBKIRI, membre du bureau confédéral de la CGT, « ce qu'on veut c'est des droits, pas des fleurs. » ([voir le sixième épisode du Local de la CGT sur Twitch](#)).



Militants, adhérents () vous êtes assurés.

Nous protégeons
votre activité syndicale.
Et ça fait 30 ans que ça dure.

→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr

